



AFFICHÉ
15 JAN. 2026
MAIRIE DE CARROS

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 26-ST-007

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pour FERREIRA MENDES MATEOS, rue des arbousiers à Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents,

Vu la demande de l'entreprise FERREIRA MENDES MATEOS, mandatée par la commune de Carros, 91 route de la Manda 06510 Gattières, mail : mfstore06@hotmail.com, tél : 0650233398, présentée en date du 12 janvier 2026, qui doit réaliser les travaux de réparation du volet roulant au 10-12 rue des arbousiers bâtiment E.COL.E,

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,

Considérant que pour réaliser ces travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation et de réservier 2 emplacements de véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le 28 janvier 2026 de 8h à 12h, le stationnement est interdit sur 2 emplacements de véhicules juste après les boîtes aux lettres au 10-12 rue des arbousiers, pour la réparation de volet roulant.

ARTICLE 2 – les véhicules en infraction au présent arrêté seront enlevés par la fourrière municipale et les frais d'enlèvement et de réparation seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 3 – La signalisation sera mise en place et entretenue par le service de proximité de la Métropole Nice Côte d'Azur 72 h auparavant.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 5 – Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le chef de service de la police municipale de CARROS, Madame la Directrice générale des services, Madame la Directrice des services techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 12 janvier 2026

Le maire de Carros
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur


 Yannick BERNARD
